

**Avenant n°5 à l'accord de Groupe Airbus sur la participation du 14/06/2011**

Entre les sociétés constituant le périmètre de l'accord de Groupe Airbus sur la participation, représentées par Monsieur Frédéric AGENET, Directeur des Ressources Humaines d'Airbus Group en France, dûment mandaté à cet effet,

d'une part,

et les Organisations Syndicales représentatives dans le Groupe en la personne des coordinateurs syndicaux

d'autre part,

**Préambule**

En application de l'article 8 de l'accord du 14 juin 2011, les partenaires sociaux se sont réunis afin d'envisager les modalités de prolongation de l'accord.

A l'issue de la réunion de négociation du 8 juin 2015, les parties signataires conviennent de prolonger sa durée d'une année supplémentaire.

**Article 1 – Modification de l'article 8**

Le dernier paragraphe de l'article 8 de l'accord du 14 juin 2011 devient :

« Il est conclu pour une durée déterminée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2016. Il cessera de produire ses effets à l'issue de cette période. »

**Article 2 - Formalités**

Le présent avenant est déposé à la DIRECCTE du lieu de sa conclusion ainsi qu'au greffe du Conseil de prud'hommes.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large 'L' on the left, and initials 'DS', 'YD', 'AP', 'OE', 'TP' on the right, with a small '1' at the bottom right.

Fait à Paris, le 8/6/15


Pour les sociétés

Frédéric AGENET  
Directeur des Ressources Humaines  
D'Airbus Group en France



Les organisations syndicales représentatives

CFDT

D. WACQUANT 

JM PEETERS 

CFE-CGC

V. PRÉFOL 

CFTC

O. ESTEBAN



D. JEAMBRUN 

CGT

FO

Y. DREMO

